

DNCA INVEST

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 60, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 125.012
(le « **Fonds** »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

DE DNCA INVEST- BEYOND GLOBAL LEADERS, DNCA INVEST BEYOND - INFRASTRUCTURE & TRANSITION, DNCA INVEST – BEYOND ALTEROSA et DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA

Luxembourg, le 29 novembre 2019

Cher Actionnaire,

Le conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil d'Administration** ») souhaite vous informer d'un changement relatif aux compartiments DNCA INVEST – BEYOND GLOBAL LEADERS, DNCA INVEST – INFRASTRUCTURE & TRANSITION, DNCA INVEST – BEYOND ALTEROSA et DNCA INVEST-BEYOND SEMPEROSA (les « **Compartiments** »).

Les termes non autrement définis dans le présent avis auront la même signification que ceux définis dans le prospectus actuel du Fonds (« Prospectus »).

Le Conseil d'Administration a décidé de modifier la stratégie relative à l'investissement responsable suivie par les Compartiments afin de modifier le périmètre des émetteurs exclus de leur domaine d'investissement, afin de se conformer aux exigences relatives à l'obtention du label ISR émis par la Fédération belge du secteur financier (FEBELFIN).

La stratégie d'investissement responsable des Compartiments est actuellement la suivante :

« En raison de la stratégie d'Investissement Responsable, le Compartiment exclut strictement les activités suivantes :

- *Production de tabac ;*
- *Production d'armes supérieure à 10 % des revenus ;*
- *Production de charbon supérieure à 10 % des revenus ;*
- *Utilisation de charbon dans la production d'électricité supérieure à 30 % des revenus ;*
- *Production non conventionnelle de pétrole et de gaz supérieure à 10 % des revenus ;*
- *Production conventionnelle de pétrole et de gaz supérieure à 10 % des revenus. »*

À partir du 2 janvier 2020, la stratégie d'investissement responsable des Compartiments sera modifiée comme suit :

« En raison de la stratégie d'Investissement Responsable, le Compartiment exclut strictement les activités suivantes :

- Production de tabac ;
- Production d'armes supérieure à 10 % des revenus ;
- Production de charbon supérieure à 10 % des revenus ;
- Extraction de charbon métallurgique supérieure à 10 % des revenus ;
- Toute extraction de charbon thermique ;
- Production non conventionnelle de pétrole et de gaz supérieure à 10 % des revenus ;
- Production conventionnelle de pétrole et de gaz supérieure à 10 % des revenus.

Le Compartiment ne peut investir plus de 5 % de ses actifs nets dans des émetteurs exerçant les activités suivantes :

- Production d'électricité à base de charbon supérieure à 10 % des revenus ;
- Production d'électricité nucléaire supérieure à 30 % des revenus ;
- Les entreprises qui enfreignent gravement les principes d'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). »

Si vous estimez que la modification susmentionnée ne répond plus à vos besoins d'investissement, vous pouvez demander le rachat de vos parts, sans frais, jusqu'au 31 décembre 2019 à 12h00 (heure de Luxembourg). La modification susmentionnée prendra effet le 2 janvier 2020.

La modification exposée dans le présent avis sera incluse dans la prochaine mise à jour du Prospectus datée de décembre 2019 et des DICI relatifs aux Compartiments, dont les textes peuvent être obtenus gratuitement sur demande au siège social du Fonds mentionné ci-dessus.

Notre équipe de vente reste à votre disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires concernant la modification des Compartiments.

Veillez agréer, Cher Actionnaire, nos salutations distinguées.

Le Conseil d'Administration
DNCA INVEST